|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**  **-----** |  | **BURKINA FASO**  **Unité - Progrès - Justice** |



**PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT**

****

**RAPPORT DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D’ACTIONS NATIONAL**

**2017-2019**

**Novembre 2018**

# TABLE DES MATIERES

[TABLE DES MATIERES 2](#_Toc529372132)

[SIGLES ET ABREVIATIONS 3](#_Toc529372133)

[INTRODUCTION 4](#_Toc529372134)

[I. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS 5](#_Toc529372135)

[1.1. Thème 1 : Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice 5](#_Toc529372136)

[Engagement N°1 : Signer les protocoles d’opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10) 5](#_Toc529372137)

[Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l’arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014 9](#_Toc529372138)

[Engagement N°3 : Améliorer l’accès des personnes vulnérables au Fonds d’assistance judiciaire 10](#_Toc529372139)

[1.2. Thème 2 : Amélioration de l’efficacité de l’administration publique 14](#_Toc529372140)

[Engagement N°4: Systématiser l’inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC 14](#_Toc529372141)

[Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d’enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels 16](#_Toc529372142)

[1.3. Thème 3 : Prévention et répression de la corruption 21](#_Toc529372143)

[Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier 21](#_Toc529372144)

[Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics 26](#_Toc529372145)

[Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline 28](#_Toc529372146)

[Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l’administration publique 30](#_Toc529372147)

[Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d’accès à l’information publique et aux documents administratifs 34](#_Toc529372148)

[Engagement N°11 : Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible par tous 35](#_Toc529372149)

[1.4. Thème 4 : Transparence dans la gestion des finances publiques 37](#_Toc529372150)

[Engagement 12 : Améliorer l’accès du public aux informations et participation citoyenne dans l’élaboration et la mise en œuvre du budget de l’État 37](#_Toc529372151)

[Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d’interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal 41](#_Toc529372152)

[II- ACTIONS DE COMMUNICATIONS SUR LE PAN-PGO 43](#_Toc529372153)

[III- DIFFICULTES 43](#_Toc529372154)

[IV. PERSPECTIVES 44](#_Toc529372155)

[V. RECOMMANDATIONS 44](#_Toc529372156)

# SIGLES ET ABREVIATIONS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **AGRE** | : | Agence générale du recrutement de l’Etat |
| **AMBF** | : | Association des municipalités du Burkina Faso |
| **ANPTIC** | : | Agence Nationale de Promotion des TIC |
| **ARBF** | : | Association des régions du Burkina Faso |
| **CT** | : | Collectivités territoriales |
| **DGCT** | : | Direction générale des collectivités territoriales |
| **IBP** | : | Indice sur le budget ouvert |
| **MATD** | : | Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation |
| **MCRP** | : | Ministère de la communication et des relations avec le parlement |
| **MDENP** | : | Ministère du développement de l’économie numérique et des postes |
| **MFPTPS** | : | Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale |
| **MINEFID** | : | Ministère de l'économie, des finances et du développement |
| **MJDHPC** | : | Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique |
| **MS** | : | Ministère de la sécurité |
| **OSC** | : | Organisations de la société civile |
| **PGO** | : | Partenariat pour un gouvernement ouvert |
| **SP-MABG** | : | Secrétariat permanent de la modernisation de l’administration et de la bonne gouvernance |
| **ST-GVAP** | : | Guichet Virtuel de l'Administration Publique |

# INTRODUCTION

Le Gouvernement s’est engagé à promouvoir les principes de bonne gouvernance notamment la démocratie, transparence, la redevabilité et la participation citoyenne. C’est fort de cela que le Burkina Faso a adhéré au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) lors du sommet mondial tenu du 07 au 09 décembre 2016 à Paris.

Le PGO qui est une initiative internationale multipartite, vise à promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques par une plus grande redevabilité et implication des citoyens, la lutte contre la corruption, l’exploitation des nouvelles technologies de l’information et de la communication en vue de renforcer la qualité de la gouvernance, dans un esprit de collaboration avec les acteurs non étatiques, les organisations de la société civile et les médias.

L’adhésion du Burkina Faso au PGO se matérialise par le décret N°2018-0195/PRES/PM/MFPTPS portant adoption du plan d’actions national 2017-2019 du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO).

Ce premier plan d’actions national, de treize (13) engagements est axé sur quatre (04) thématiques à savoir (1) le renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice, (2) la prévention et répression de la corruption, (3) l’amélioration de l’accès à l’information et (4) l’amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques.

En vue d’évaluer l’état de mise en œuvre dudit plan d’actions et d’impulser la mise en œuvre des engagements, un rapport est produit. Il s’articule autour des points suivants :

* Etat de mise en œuvre des engagements ;
* Actions de communication sur le PAN-PGO ;
* Perspectives ;
* Recommandations.

# ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS

## Thème 1 : Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice

### Engagement N°1 : Signer les protocoles d’opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10)

1. ***Valider le rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT :***

La volonté du gouvernement burkinabè de promouvoir une démocratie participative et un développement local à la base matérialisée par la décentralisation s’est traduit par le renforcement de la gouvernance locale à travers une gestion optimale des ressources des collectivités territoriales.

Aussi, dans le souci d’une meilleure répartition des ressources pour l’exercice des compétences transférées et pour améliorer la gestion des biens des collectivités territoriales, un inventaire du patrimoine à transférer aux collectivités territoriales ainsi que des ressources humaines mises à leur disposition a été réalisé.

En effet, il s’est agi de faire la liste des biens meubles et immeubles[[1]](#footnote-1) et des agents mis à disposition pour l’exercice des compétences transférées aux collectivités territoriales relativement aux onze (11) domaines.

C’est ainsi que le Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) avec l’appui financier du Programme d’Appui aux Collectivités Territoriales (PACT) a entamé la réalisation de cet inventaire ; cela pour assurer aux présidents des conseils de collectivités territoriales et à leurs collaborateurs une gestion efficiente et efficace du patrimoine transféré aux collectivités territoriales ainsi que des ressources humaines mises à leur disposition.

L’inventaire proprement dit a démarré le **14 novembre 2016** et a duré trois (3) semaines.

Suite à la réception des différents rapports sur l’inventaire transmis par les ministères, le comité de suivi s’est réuni à Ouagadougou le **14 février 2017** pour s’accorder sur les données collectées et rédiger le projet de rapport général.

La validation dudit rapport[[2]](#footnote-2) a eu lieu les **25 et 26 octobre 2017 à Koudougou pour un coût de 7 022 300 FCFA.**

1. ***Élaborer les arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l’État aux collectivités territoriales***

L’inventaire réalisé a permis d’identifier tous les biens meubles et immeubles qui doivent être dévolus aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, conformément aux textes en vigueur, la dévolution de ces biens doit faire l’objet d’arrêtés interministériels[[3]](#footnote-3) dans tous les domaines de compétences transférées. D’où la tenue d’un atelier[[4]](#footnote-4) **les 07 et 08 novembre 2017 à Koudougou dont le montant s’est élevé à 2 298 300 FCFA.**

L’objectif de cette activité est d’élaborer et de valider des projets d’arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l’Etat aux collectivités territoriales dans tous les domaines de compétences transférées.

1. ***Élaborer les annexes des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l’État aux collectivités territoriales***

Après la validation du rapport général de l’inventaire et l’élaboration des arrêtés portant dévolution du patrimoine de l’Etat aux collectivités territoriales, les listes des biens par collectivité territoriale et par domaine devraient être élaborées. Ces listes constituent les annexes qui doivent accompagner les arrêtés. D’où l’atelier d’élaboration des annexes des arrêtés portant dévolution du patrimoine de l’Etat aux collectivités territoriales qui s’est tenu **du 02 au 05 mai 2018 pour un coût de 2 999 000 FCFA.**

Les objectifs de l’atelier sont d’établir la liste :

* des biens meubles de l’Etat à transférer par domaine à chaque Collectivité territoriale (CT);
* des biens immeubles de l’Etat à transférer par domaine à chaque CT;
* exhaustive du matériel roulant de l’Etat à transférer par domaine à chaque CT.

1. ***Finaliser le cadre juridique de dévolution du patrimoine de l’Etat aux collectivités territoriales***

Afin de procéder à la signature des protocoles d’opérations entre les gouverneurs et les présidents de conseils des collectivités territoriales, il est nécessaire que l’ensemble des documents d’inventaire sectoriels, les arrêtés et les protocoles d’opérations sur la dévolution du patrimoine puissent être actualisés et validés par l’ensemble des acteurs.

C’est pourquoi, le Ministère de l’Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a organisé un atelier sur le parachèvement des annexes et le cadre juridique liés à la dévolution du patrimoine. Ledit atelier[[5]](#footnote-5) s’est tenu **du 03 au 05 octobre 2018 pour un coût total de 3 999 500 FCFA.**

Il s’est agi au cours de cet atelier :

* de finaliser les annexes des arrêtés de dévolution du patrimoine de l’Etat aux Collectivités territoriales (CT) ;
* d’actualiser les arrêtés portant dévolution du patrimoine de l’Etat aux CT ;
* d’actualiser les protocoles d’opérations sur le transfert des compétences et des ressources de l’Etat aux CT.

1. ***Signer les vingt et un (21) protocoles d’opérations***

Les protocoles d’opérations seront signés courant **novembre 2018** entre les gouverneurs de régions et les présidents de conseils de collectivités territoriales au cours d’une rencontre.

***En termes de bilan de mise en œuvre de l’engagement, sur cinq (05) activités programmées, quatre (04) ont été réalisées et une (01) activité est en cours de réalisation.***

**Les difficultés rencontrées :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement les difficultés rencontrées sont entre autres :

* l’absence d’une ligne budgétaire pour la mise en œuvre de l’engagement. Il a fallu faire recours aux financements des partenaires techniques et financiers à savoir le Programme appui aux collectivités territoriales (PACT) et du Programme Décentralisation et Développement Communal (PDDC).
* l’insuffisance des ressources financières allouées qui n’a pas permis de faire un inventaire exhaustif des biens de l’Etat à transférer aux collectivités territoriales ;
* le non-respect du délai de dépôt des rapports de l’inventaire initialement prévu le 06 décembre 2016 ;
* la lourdeur dans le déblocage des fonds pour l’exécution des activités ;
* la réticence de certains ministères en matière de transfert des compétences et des ressources financières.

**Perspectives :**

* finalisation en juin 2019 de la signature des protocoles au niveau des Collectivités territoriales avec les maires ;
* organisation de la rencontre Gouvernent-Président des Collectivités territoriales les 25 et 26 janvier 2019 pour l’état de mise en œuvre des recommandations (Présidée par le Premier Ministre) ;
* organisation de rencontres d’échanges entre les acteurs et la programmation des actions d’appui-conseil pour aplanir les divergences et les difficultés du processus de transfert.

**Recommandations**

* Accompagnement des acteurs des Collectivités territoriales  par la société civile (formations, plaidoyers, etc) ;
* implication de tous les ministères dans le processus de transfert ;
* afficher plus de volonté politique des autorités dans le processus de transfert ;
* Accompagnement technique et sensibilisation des acteurs des Collectivités territoriales par les ministères qui transfèrent les compétences et les ressources.

### Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l’arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014

Les activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement n’ont pas été entièrement renseignées par la Direction générale des affaires juridiques et judiciaires (DGAJJ) du Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC).

Cela s’explique par le fait les activités sont réalisées par l’Inspection générale des services (IGS), la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) et la Direction du développement institutionnel et de l’innovation (DDII).

Il s’agit des activités suivantes :

1. ***Effectuer des missions de supervision et de contrôle par l'Inspection Générale des Services (IGS) ;***
2. ***Mettre en ligne les procédures les plus utilisées ;***
3. ***Élaborer un rapport sur les statistiques de délivrance des actes de justice.***

### Engagement N°3 : Améliorer l’accès des personnes vulnérables au Fonds d’assistance judiciaire

Le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC), a non seulement mis en place un cadre normatif en principe favorable à l’accès à la justice, mais il a également mis en œuvre de nombreuses politiques et stratégies visant à accroître l’efficacité de la justice et à améliorer son accessibilité. Cependant, le défi de l’accès à la justice est toujours d’actualité.

C’est un droit qui garantit les autres droits. Il est de ce fait un droit fondamental et les normes énoncées dans les différents instruments juridiques de promotion et de protection des droits humains obligent les Etats partis à rendre la justice accessible à tous.

Il est à noter que si des efforts ont été réalisés ces dernières années notamment par la construction de nouvelles juridictions réduisant ainsi la distance à parcourir par les justiciables pour faire valoir leurs droits, il n’en demeure pas moins que le coût de la justice (qui tient à la capacité financière des justiciables à pouvoir saisir une juridiction et de s’acquitter des frais d’exécution d’une décision) reste un obstacle à l’accessibilité de la justice surtout pour les personnes les plus démunies.

Pour pallier à ce dysfonctionnement, le gouvernement a mis en place un système dénommé « assistance judiciaire » permettant aux plus démunis de pouvoir avoir accès à la justice.

Pour la mise en œuvre de cette assistance judiciaire au Burkina Faso, il a été créé un fonds national par décret n°2016-341/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID du 04 mai 2016 portant statuts particuliers du Fonds d’assistance judiciaire ;

Cette institution porte l’engagement N°3 intitulé « Améliorer l’accès des personnes vulnérables au Fonds d’assistance judiciaire ».

Cet engagement vise à résoudre le problème d’accessibilité à la justice causé essentiellement par l’ignorance, la pauvreté, les pesanteurs socio-culturelles et l’insuffisance budgétaire du ministère. L’accomplissement de l’engament n°3 permettra d’assister le maximum de personnes indigentes à accéder à la justice pour l’atteinte de l’objectif global qui est de contribuer à un meilleur accès des personnes indigentes à la justice.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement, les activités suivantes sont programmées :

* ***Faire un plaidoyer pour l’augmentation de l’enveloppe budgétaire du fonds***
* ***Relire les textes relatifs à l’assistance judiciaire***
* ***Sensibiliser sur l’existence du fonds***
* ***Augmenter la dotation du fonds de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA***

L’état de mise en œuvre des activités de cet engagement se présente comme suit :

1. ***Faire un plaidoyer pour l’augmentation de l’enveloppe budgétaire du Fonds***

L’activité n’ayant pas été réalisée en 2017, elle a été reconduite pour l’année 2018. La réussite de cette activité auprès des partenaires techniques et financiers nécessite l’élaboration d’un document de plaidoyer. Cependant ce volet n’a pas connu de budgétisation d’où la difficulté dans sa réalisation.

1. ***Relire les textes relatifs à l’assistance judiciaire***

Cette activité a connu un début de réalisation avec l’élaboration des termes de références de la relecture de l’arrêté conjoint n°2016-039/MJDHPC/MINEFID du 12 avril 2016 portant fixation des rétributions forfaitaires des avocats, huissiers de justice, notaires, et experts intervenant dans l’assistance judiciaire et leurs modalités de paiement.

Aussi des correspondances ont été envoyées aux différents intervenants dans le processus de prise en charge des assistés dans le but de recueillir leurs observations. Ensuite un comité technique devait se réunir en atelier de rédaction du projet de l’arrêté en décembre 2018. Le montant prévu pour cette activité est de 2 550 000 FCFA.

Aussi, n’ayant pas été réalisée en 2018 mais elle sera programmée en 2019 si le CA donne son accord.

1. ***Sensibiliser sur l’existence du fonds***

Des campagnes de sensibilisation ont été effectuées dans différentes localités du Burkina Faso. Ces campagnes consistaient à animer des émissions radio et à regrouper les acteurs locaux en atelier afin de leur présenter le fonds d’assistance judiciaire et les modalités d’accès à l’assistance judiciaire. Cette activité s’est déroulée selon le chronogramme suivant :

* du 09 au 13 janvier 2017 à Tougan, Nouna et Dédougou;
* du 16 au 20 janvier 2017 à Banfora, Orodara et Boromo;
* du 24 au 28 janvier 2017 à Gaoua, Diébougou et Koudougou;
* du 08 au 09 février 2017 à Manga;
* du 12 au 16 février 2017 à Ouahigouya, Djibo et Yako;
* du 16 au 17 février 2017 à Léo; du 21 au 25 février 2017 à Tenkodogo, Koupéla et Fada N'Gourma;
* du 14 au 17 mars 2017 à Dori et Kaya;
* du 04 au 07 avril 2017 à Kongoussi et Bogandé.

Le coût de ces campagnes s’élève à 19 101 000 F CFA. L’activité sera poursuivie cette année dans cinq (05) localités.

L’atelier a réuni une cinquantaine de personnes au haut-commissariat (association des femmes handicapés, radio locales, FM émissions interactives) de Bama.

1. ***Augmenter la dotation du fonds de 100 000 000 F CFA à 200 000 000 F CFA***

Pour l’année 2018, le budget du FAJ a connu une augmentation et est passé de **100 000 000 F CFA à 170 000 000 F CFA** au vu l’accroissement du nombre des assistés.

L’objectif de 200 000 000 F CFA n’a pas été atteint mais l’effort consenti par le gouvernement est louable. Le FAJ compte poursuivre le plaidoyer auprès des autorités de tutelle, du Ministère de l’économie, des finances et du développement et des partenaires techniques et financiers pour l’atteinte voire le dépassement de cette prévision budgétaire. Cette activité n’a pas nécessité de moyens financiers.

***Le bilan de mise en œuvre de l’engagement indique que sur cinq (04) activités programmées, deux (02) ont été réalisées et deux (02) sont est en cours de réalisation.***

**Difficultés de mise en œuvre**

* Insuffisance de ressources financières car le budget n’est pas conséquent. En 2017, il n’y a pas eu un déblocage total du Budget de 100 millions surtout que dans ce budget, il y a les frais de fonctionnement (gardiennage, nettoyage, équipement, etc.) ;
* les autorités n’ont pas pris à bras le corps la question de l’assistance judiciaire contrairement à d’autres fonds. Cela a pour conséquence une faible implication des autorités en matière de plaidoyer pour le financement du fonds[[6]](#footnote-6) ;
* difficultés dans l’estimation des coûts des procédures judiciaires du fait de la complexité des procédures judiciaires et la longueur qui excèdent la période du cycle budgétaire ;
* les affectations des agents au Fonds d’assistance judiciaire sans tenir compte du profil, de la qualité et de l’emploi de ces derniers ;
* le statut d’Etablissement public de l’Etat (EPE) du fonds entraine des lourdeurs administratives et des difficultés au niveau des procédures de financement et de décaissement.

**Perspectives**

* Il est prévu en 2019 l’organisation de la journée de l’assisté à Réo dans la province du Sanguié au dernier trimestre 2019. Cette activité vise à informer et sensibiliser les acteurs du fonds d’assistance judiciaire (avocat, bénéficiaires). Il s’agira également de recueillir les suggestions et recommandation pour une amélioration des actions du FAJ ;
* La relecture de l’arrêté[[7]](#footnote-7) conjoint n°2016-039/MJDHPC/MINEFID du 12 avril 2016 portant fixation des rétributions forfaitaires des avocats, huissiers de justice, notaires, et experts intervenant dans l’assistance judiciaire. Les modalités de paiement sont prévues en 2019.

Cette relecture vise à recueillir les observations et propositions venant des structures intervenant dans les procédures de l’assistance judiciaire. L’activité permettra également d’impliquer des personnes ressources chargées de la mise en œuvre de l’arrêté.

**Recommandations**

Les recommandations portent sur :

* l’implication du Fonds d’assistance judiciaire (FAJ) dans les actions menées par la société civile afin d’assurer le plaidoyer et la communication sur les actions du fonds ;
* la nécessité d’impliquer le FAJ dans les réunions et rencontres avec les partenaires techniques et financiers ;
* un plaidoyer pour une augmentation du budget du fonds.

## Thème 2 : Amélioration de l’efficacité de l’administration publique

### Engagement N°4: Systématiser l’inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC

L'engouement des Burkinabè pour les concours directs de la fonction publique entraine, chaque année, de très longues files d'attente, rendant les conditions de dépôts pénibles aussi bien pour les candidats que pour les agents chargés de la réception des dossiers.

En outre, la dispersion des sites de dépôts des dossiers impose de longues distances aux candidats désirant postuler à plusieurs concours. Les personnes vivant avec un handicap sont les plus défavorisées par cette situation.

C'est au regard de toutes ces difficultés que le gouvernement burkinabè a estimé nécessaire et urgent de mettre en place une plateforme pour permettre les inscriptions en ligne des candidats aux concours directs de la fonction publique.

La plateforme d’inscription « e-Concours », accessible au [www.econcours.bf](http://www.econcours.bf), a ainsi été expérimentée avec un seul concours en 2015 et s’est poursuivi avec dix (10) concours en 2016 puis dix-huit (18) concours en 2017.

Le bilan de ces trois (03) années d’expérience fait état d’une faiblesse du dispositif pour l’inscription en ligne. Cette situation est causée d’une part par une insuffisance de ressources financières et d’autre part par une insuffisance de dématérialisation de l’administration publique.

Il faut rappeler que l’enjeu pour le Gouvernement est de soulager davantage de candidats qui se bousculent chaque année pour déposer leurs dossiers afin de postuler à un emploi décent dans des conditions dignes avec pour objectif d’améliorer la qualité du service public par le renforcement de l’accès pour les usagers.

Ainsi, à travers le PGO, Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, le Gouvernement burkinabè s’est engagé, pour l’horizon 2019, à systématiser l’inscription en ligne pour les concours de la fonction publique niveau BAC au moins.

Pour réussir cet engagement, l’amélioration de la plateforme e-concours s’est imposée au Ministère en charge de la fonction Publique. C’est dans cette optique que le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTS) à travers le Secrétariat technique du guichet virtuel unique de l’administration publique (ST-GVAP) a entrepris, pour 2018, de :

* ***rédiger un cahier de charge de mise à niveau de la plateforme d’inscription e-concours ;***
* ***mettre à niveau la plateforme d’inscription en suivant les termes du cahier de charges ;***
* ***dérouler la session avec tous les concours niveau supérieur au baccalauréat et 50 % de niveau baccalauréat.***

1. **La rédaction et la validation du cahier de charge pour la mise à niveau de la plateforme d’inscription** Cette activité a été réalisée pour un **coût de 4 264 350 FCFA.**
2. **En ce qui concerne la mise à niveau effective de la plateforme d’inscription**, une équipe composée de métiers et d’informaticiens a été mise en place. Les résultats atteints par cette équipe sont les suivants :

* quatre (04) modules de paramétrage ont été conçus et développés;
* la procédure d’inscription  a été allégée par  la suppression de la notion de "valider plus tard", la réadaptation de l'écran de saisie du code d’inscription, la réadaptation du module de choix de concours ;
* un nouveau mode de paiement des frais d’inscription par l’API Orange Money a été intégré ;
* Deux (02) modules pour la consultation d’une inscription et la publication des listes de candidatures ont été conçues et développés;
* les contenus des rubriques  ‘‘Aide ‘’ et ‘‘Questions/réponses ‘’  a été actualisé pour tenir compte des améliorations et des innovations;
* les concours à ouvrir en ligne pour la session de 2018 ont été paramétrés dans la plateforme ;
* la plateforme e-Concours a été testée et déployée dans des serveurs mis à la disposition du ministère par l’ONATEL, le vendredi 25 et le samedi 26 mai 2018.

En résumé, ces différentes actions ont permis la mise à niveau de la plate d’inscription pour la session 2018 des concours de la fonction publique.

**Pour ce qui est du déroulement de la session de 2018,** il s’est effectué du 28 mai au 16 juin 2018 avec l’inscription en ligne de vingt-cinq (25) concours de niveau supérieur au baccalauréat sur trente un (31) ouverts et vingt-cinq (25) concours de niveau baccalauréat sur cinquante ouverts (50). Ce sont au total cinquante (50) concours dont l’inscription a été faite en ligne avec environ 247 532 inscriptions enregistrées.

Ce résultat a été atteint grâce à la mise en œuvre de mesures d’accompagnement telles que, la confection d’un tutoriel intitulé « Comment s’inscrire en treize (13) points » et la mise en place d’une équipe d’assistance composée d’une vingtaine de personnes. Ces mesures avaient pour objectifs de guider les candidats afin de faciliter leur inscription en ligne.

***Les trois (03) activités programmées dans le cadre de la mise en œuvre de cet engagement ont été réalisées. L’état de mise en œuvre de l’engagement se présente comme suit : 80,64% des concours de niveau supérieur au BAC et 50% des concours niveau BAC ont été ouverts en ligne au titre de la session 2018 des concours de la fonction publique. La cible de 100% des concours de niveau supérieur au BAC n’a pas été atteinte en raison de la spécificité de certains concours.***

**Difficultés de mise en œuvre**

Les difficultés qui ont entravé la réalisation de l’engagement sont l’insuffisance de ressources humaines et de temps. En effet, le secrétariat technique du guichet virtuel unique de l’administration publique compte seulement deux (02) informaticiens. De plus, la structure n’a disposé que de quelques mois pour la mise à niveau de la plateforme d’inscription, la session des concours ayant été ouverte au mois mai.

**Perspectives**

En perspective, le ST-GVAP envisage la mise en ligne de tous les concours directs pour la session 2019 et la mise en place d’une application mobile.

Pour ce faire, il recommande l’acquisition de serveurs supplémentaires et l’affectation de personnel qualifié.

**Preuves de réalisation recueillies**

* rapport de l’atelier d’élaboration du cahier des charges ;
* projet de cahier des charges ;
* compte rendu de la mise à jour de la plateforme e-concours ;
* tutoriel-vidéo-e-concours ;
* communiqué de presse e-concours ;
* liens presse en ligne.

### Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d’enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels

Les changements politiques, économiques et sociaux intervenus dans notre pays ces dernières années imposent à l’administration une nouvelle manière de concevoir ses missions en mettant l’accent sur la qualité des prestations de service au profit des usagers.

La participation citoyenne à l’amélioration des prestations du service public implique la mise en place d’un cadre réglementaire et un outil fiable permettant l’expression des besoins et des attentes des usagers de l’administration.

Cet engagement porté par le Secrétariat permanent de la modernisation de l’administration et de la bonne gouvernance (SP-MABG) vise à améliorer la participation des citoyens dans les prestations de service public à travers la mise en place d’un dispositif de traitement des plaintes et des suggestions des préoccupations des usagers au sein des départements ministériels.

L’objectif principal du dispositif est l’amélioration de la participation citoyenne, de la transparence et de la redevabilité dans les prestations de service public de cinq (05) ministères pilotes.

Pour la mise en œuvre de l’engagement, il est prévu la réalisation des activités suivantes :

* ***Doter les services d’accueil de 5 départements ministériels d’un instrument d’enregistrement des plaintes :***
* ***Mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/ plaintes des citoyens :***
* ***Mettre en place un comité de traitement des plaintes.***

1. ***Doter les services d’accueil de 5 départements ministériels d’un instrument d’enregistrement des plaintes et mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/ plaintes des citoyens :***

Un projet de dispositif d’enregistrement et de traitement des plaintes des usagers au sein des ministères pilotes a été élaboré au cours d’un atelier qui s’est déroulé du **16 au 18 avril 2018**. Il a réuni des informaticiens, des représentants des directions du développement institutionnel et de l’innovation, des Directions des ressources humaines, des Inspections techniques des services des ministères pilotes, des représentants des collectivités territoriales et de la société civile.

Du **18 au 28 avril 2018** une équipe composée essentiellement d’informaticiens a développé la plate-forme d’enregistrement en ligne des plaintes.

Dans le projet de document, il ressort que le mécanisme d’enregistrement et de traitement des plaintes des usagers se fera à travers les principales étapes suivantes :

**La première étape** consistera à l’enregistrement des plaintes ou suggestions qui seront déposées en ligne ou auprès des services d’accueil des ministères et institutions.

Le service d’accueil sera chargé de réceptionner et de centraliser les plaintes/suggestions et de délivrer un accusé de réception rédigé et signé au plaignant.

**La deuxième étape** portera sur le traitement des plaintes et suggestions qui feront intervenir les structures suivantes :

* les services d’accueil;
* le secrétariat général;
* les services techniques.

**Le service d’accueil** sera la structure de premier niveau dans le traitement et la gestion des plaintes/suggestions. Les plaintes manuelles seront reçues au service d’accueil qui procèdera à la saisie et à l’enregistrement de la plainte physique dans la plateforme. Elles seront centralisées et transmises au Secrétaire Général (SG) pour interpellation de la structure incriminée.

Avant la transmission des plaintes/suggestions au secrétaire général les services d’accueil auront la charge d’examiner et d’opérer un tri des plaines. Après le traitement des plaintes/suggestions, le service d’accueil sera chargé de transmettre les réponses aux auteurs des plaintes enregistrées manuellement.

**Le secrétariat général** sera la structure charnière dans le dispositif de traitement des plaintes/suggestions. Son rôle principal sera l’imputation diligente des plaintes/suggestions aux services techniques concernés.

**Les services techniques** seront les structures visées dans les plaintes. Ils apporteront des réponses aux plaintes transmises par le secrétariat général. Les copies des réponses seront transmises au service d’accueil pour archivage.

Le service technique incriminé dès réception de la plainte disposera d’un délai de cinq (5) jours ouvrés pour apporter une réponse à la plainte déposée. Les réponses aux plaintes/suggestions déposées directement sur la plateforme seront mises en ligne et transmises par courrier électronique aux plaignants dont les mails seront disponibles. Pour les plaintes enregistrées manuellement, les auteurs seront invités à passer récupérer la réponse à leur plainte au niveau du service d’accueil.

**La troisième étape** portera sur la mise en place d’un comité de suivi-évaluation par arrêté avec pour attributions de :

* vérifier que toutes les plaintes déposées ont reçu des réponses pertinentes ;
* faire des recommandations auprès des structures techniques pour un meilleur traitement des dossiers ;
* produire un rapport périodique sur le traitement des plaintes qui sera transmis aux ministres ou présidents d’institutions.

Le dispositif a fait l’objet de validation le 31 mai 2018 au cours d’un atelier national avec la participation des ministères et institutions (Autorité supérieure de contrôle d’Etat et de lutte contre la corruption, Médiateur du Faso, etc.), de l’autorité de régulation de la commande public, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile, des partenaires sociaux et des partenaires techniques et financiers.

Le dispositif a été introduit en juillet 2018 en Conseil des ministres pour adoption avant son opérationnalisation dans les ministères.

1. ***Mettre en place un comité de traitement des plaintes.***

Le dispositif prévoit dès son adoption en conseil des ministres la mise en place dans chaque ministère un comité de suivi-évaluation du dispositif par un arrêté avec pour attributions de:

* vérifier que toutes les plaintes déposées ont reçu des reponses pertinentes ;
* faire des recommandations auprès des structures techniques pour un meilleur traitement des dossiers ;
* produire un rapport périodique sur le traitement des plaintes qui sera transmis aux ministres ou présidents d’institutions.

La création, composition, attributions et fonctionnement de ce comité sera précisé par arrêté. A titre illustratif le comité de suivi-évaluation pourrait être composé comme suit :

**Président du comité :**

L’Inspecteur général des services ou son Representant

**Rapporteurs :**

* Le Directeur du développement institutionnel et de l’innovation (DDII) ou son Representant
* Le chef du service d’accueil

**Membres :**

* Un Conseiller Technique (CT)
* Un Inspecteur Technique des services
* Un Representant de la Direction des ressources humaines
* Un Representant de la Direction générale des études et des statistiques sectorielles
* Un représentant du Secrétariat général
* Une personne de ressource

***Le bilan de mise en œuvre de l’engagement indique que sur trois (03) activités programmées, une (01) est en cours de réalisation. Le projet de dispositif et la plateforme en ligne sont disponibles. Le décret d’adoption en conseil des Ministres est le texte juridique qui permettra leur mise en place dans les services d’accueil ainsi que la mise en place des comités de suivi-évaluation.***

**Difficultés de mise en œuvre**

La contrainte majeure de la mise en œuvre de cet engagement réside dans la non maitrise de l’agenda du conseil des ministres par le responsable de l’engagement. En effet le dispositif et la plateforme ne seront déployés dans les ministères qu’après l’aval du conseil des ministres. La dernière activité qui concerne la mise en place des comités de suivi-évaluation de la plateforme sera réalisée après le déploiement effectif de la plateforme.

**Perspectives**

En termes de perspectives, le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale compte :

* déployer la plateforme dans tous les ministères au lieu des cinq (05) initialement prévus comme pilotes ;
* initier une circulaire du Premier Ministre accompagnée d’un arrêté-type à l’attention des ministres pour la mise en place effective des services d’accueil et d’information ;
* initier un arrêté-type portant création, attributions, organisation et fonctionnement des comités de suivi-évaluation du dispositif dans les ministères ;
* former les acteurs à l’utilisation du dispositif.

**Recommandations**

Pour une réalisation effective de l’engagement, le Secrétariat permanent de la modernisation de l’administration et de la bonne gouvernance recommande :

* la mise en place effective des services d’accueil dans les différents départements ministériels ;
* l’examen et l’adoption du projet de dispositif par le Gouvernement.

**Preuves de réalisation recueillies :**

* projet de dispositif d’enregistrement et de traitement des plaintes ;
* formulaire de déclaration des plaintes ;
* récépissé de plaintes ;
* compte rendu atelier de validation du dispositif ;
* rapport en conseil des ministres portant adoption du dispositif ;
* projet d’arrêté-type portant attributions, organisation et fonctionnement des services d’accueil et d’information.

## Thème 3 : Prévention et répression de la corruption

### Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier

La lutte contre la délinquance économique et financière, en particulier la fraude, la corruption, le blanchiment d’argent, demeure toujours d'actualité. C’est pourquoi, il est apparu nécessaire, afin d'améliorer le traitement de ces dossiers complexes, de doter les juridictions de moyens nouveaux.

Ces infractions économiques et financières se caractérisent par leurs diversités, leurs complexités et leurs fréquentes mutations ; d’où la difficulté non seulement de leur détection, mais également du rassemblement des éléments de preuves contre les personnes mises en cause. Dès lors, les impératifs d’une lutte efficace contre ce fléau commandent la mise en place de structures spécialisées.

Pour répondre à cet impératif de célérité et d’efficacité dans le traitement des dossiers de criminalités économiques et financières le gouvernement burkinabè a fait adopter par l’Assemblée nationale la loi N°005-2017/AN, du 19 janvier 2017 portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée.

Par cette loi, il s’agit de créer au sein des Tribunaux de Grande Instance Ouaga I et Bobo-Dioulasso deux (02) pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières. Ces pôles seront dotés d’acteurs formés et spécialisés dans la poursuite, l’instruction et le jugement des affaires de criminalité économique et financière.

***L’état de réalisation des activités de l’engagement se présente comme suit :***

1. **Suivre l’adoption du décret portant réglementation de la fonction d’assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d’une indemnité spéciale et l’adoption du décret portant modalité de recrutement des assistants spécialisés.**

Le décret[[8]](#footnote-8) portant réglementation de la fonction d’assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d’une indemnité spéciale, ainsi que celui relatif aux modalités de recrutement desdits assistants spécialisés ont été adoptés en conseil des ministres le 15 octobre 2018, mais n’ont pas encore été signés.

Les assistants spécialisés sont des agents publics placés sous l’autorité du procureur du pôle, ayant une qualification et une expérience professionnelle avérée dans une des matières relevant de la compétence des pôles judiciaires, et dont la mission est d’apporter une assistance aux Juridictions d’instruction, aux magistrats du parquet et aux officiers de police judiciaire dans le traitement des affaires.

1. ***Organiser des activités de renforcement de capacités des acteurs des pôles judiciaires spécialisés***

Le dispositif juridique et institutionnel acquis, l’efficacité de ces pôles judiciaires spécialisés reposera désormais sur les compétences spécifiques et le savoir-faire des magistrats, du personnel des greffiers et des officiers et agents de police judiciaire qui y sont affectés.

Dans ce sens, une série d’ateliers de formation a été organisée à leur intention, en vue de leur permettre de se familiariser avec la nouvelle loi, d’acquérir la pratique et l’expertise requises pour assumer efficacement leur fonction.

Ce sont :

* **Un atelier de vulgarisation de la loi sur les pôles judiciaires spécialisés de lutte contre la criminalité économique et financière** qui a coûté 13 500 000 de FCFA s’est tenu du 12 au 14 décembre 2017 à Koudougou.

Cet atelier a regroupé environ 26 participants composés de représentants du Ministère de la Justice, des magistrats du siège et du parquet des pôles économiques et financiers Ouaga I et Bobo-Dioulasso, des représentants des Eaux et Forêts, de l’Environnement, des Impôts, de la Douane, de la Brigade nationale anti-fraude de l'or, de l'ASCE-LC, des officiers de police judiciaire, des Hommes de média et des Organisations de la société civile.

* **Un atelier de réflexion sur l'exercice du pouvoir de transaction et la mise en œuvre des procédures judiciaires** qui a coûté 10 000 000 de FCFA s’est tenu du 20 au 22 décembre 2017 à Koudougou et a regroupé 21 participants composés de représentants du Ministère de la Justice, des magistrats du siège et du parquet des pôles économiques et financiers Ouaga I et Bobo-Dioulasso, des représentants de l’Environnement, des Impôts, de la Douane, de la Brigade nationale anti-fraude de l'or et des officiers de police judiciaire.
* **Un atelier de formation du personnel des greffes des pôles économiques et financiers sur la gestion des dossiers de crimes économiques et financiers** qui a coûté aussi 11 500 000 s’est tenu à Koudougou du 20 au 22 mars 2018 et a regroupé 25 participants composés de magistrats et du personnel des greffes des pôles économiques et financiers.
* **Un atelier sur les techniques d’exploitation des rapports d’audit en matière économique et financière par les enquêteurs judiciaires** qui a coûté environ une dizaine de millions s’est tenu du 20 au 24 novembre 2017 à Ouagadougou et a regroupé 38 participants constitués de magistrats, d’éléments de la police judiciaire et de contrôleurs d’Etat.
* **Un stage d’immersion en France en matière de spécialisation juridictionnelle dans la lutte contre les infractions économiques et financières** a été organisé au profit de 21 magistrats et personnels des greffes des pôles économiques et financiers avec un coût estimé à 42 000 000.

1. ***Equiper les pôles judiciaires spécialisés***

Grâce à l’appui de partenaires techniques et financiers, les pôles ont bénéficié d’un équipement en matériel informatique et bureautique d’une valeur de cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA et composé d’ordinateurs portables, de scanneurs individuels, de photocopieurs, d’imprimantes, de bureaux directeurs, de fauteuils directeurs, de chaises visiteurs, de bureaux agents, de coffre-fort.

Toutefois il est à noter que cette dotation reste encore insuffisante eu égard aux besoins des pôles judiciaires spécialisés.

1. ***Créer une police judiciaire spécialisée auprès des pôles judiciaires spécialisés***

Les pôles judiciaires spécialisés de lutte contre la criminalité économique et financière devant traiter des dossiers complexes de crimes économiques et financiers, il est nécessaire que les investigations soient menées par une police judicaire elle aussi spécialisée et composée des enquêteurs des structures intervenant dans la traque des auteurs de la délinquance économique et financière.

L’activité n’a pas été réalisée. Elle a été ramenée dans le cadre d’une réflexion plus élargie.

1. ***Assurer le fonctionnement effectif des pôles judiciaires spécialisés***

Les acteurs des pôles judiciaires spécialisés de lutte contre la criminalité économique et financière ont été désignés respectivement par ordonnances et par notes de service des Procureurs du Faso des TGI de Ouaga 2 et de Bobo-Dioulasso[[9]](#footnote-9). Ceux-ci ont effectivement pris fonction. Toutefois, les magistrats de ces pôles n’ont pas encore été déchargés des autres dossiers classiques et la possibilité de dessaisissement des Tribunaux territorialement compétents au profit des pôles judiciaires spécialisés n’est pas encore effective.

Les magistrats et les officiers de police judiciaire desdits pôles doivent être soutenus par des experts qui seront chargés de leur donner souvent un avis technique. Une fois l’arrêté interministériel y relatif adopté, il ne restera plus qu’à recruter et former lesdits experts pour faciliter le travail des acteurs des pôles. A l’étape actuelle, les pôles fonctionnent difficilement.

**Difficultés de mise en œuvre**

Des difficultés ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l’engagement. A ce titre, il peut être retenu :

* l’insuffisance de magistrats et de personnels des greffes dans les TGI de Ouaga et de Bobo
* le cumul des taches des magistrats des pôles (dossiers de droit commun et dossiers des pôles) ;
* le problème des dossiers complexes de criminalité économiques et financières encore pendants devant les autres juridictions ;
* le manque d’un local des juridictions des pôles séparé du TGI ;
* l’insuffisance de formation des OPJ en techniques d’investigation financière et économique ;
* la difficulté de détermination des critères objectifs, même non exhaustifs, “du critère de la très grande complexité“ pour retenir la compétence des pôles ;
* le manque de texte pour déterminer le sort des dossiers de nature économique et financière pendants devant les juridictions avant l’adoption de la loi *ecofin* et devant relever de la compétence des pôles *écofin* ;
* le manque de matériel roulant pour le parquet et le juge d’instruction pour les transports judiciaires.

**Perspectives et recommandations**

La mise en œuvre de l’engagement devrait se poursuivre avant l’échéance du plan d’action PGO courant 2019. Mais, cela exige que les difficultés ci-dessus citées soient aplanies. C’est pourquoi, les recommandations suivantes ont été formulées :

* dessaisir les magistrats des pôles des dossiers de droit commun afin qu’ils ne s’occupent plus que des dossiers relevant de la compétence des pôles ;
* sensibiliser les chefs des juridictions n’abritant pas de pôle judiciaire spécialisé sur la nécessité du dessaisissement au profit des pôles ;
* statuer sur le sort des dossiers complexes de criminalité économiques et financières encore pendants devant les autres juridictions ;
* étoffer les TGI de Ouaga et de Bobo en magistrats et en personnels des greffes;
* doter chaque pôle judiciaire spécialisé d’un local séparé du TGI ;
* recruter les assistants spécialisés pour appuyer les magistrats et les OPJ dans le traitement des dossiers de crimes économique et financier ;
* renforcer les capacités des OPJ en techniques d’investigation financière et économique ;
* clarifier davantage le critère de “de très grande complexité“ pour retenir la compétence des pôles ;
* prendre un texte pour déterminer le sort des dossiers de nature économique et financière pendants devant les juridictions avant la création des pôles judiciaires spécialisés et devant relever de leur compétence et apurer le passif en la matière;
* mettre à la disposition du parquet et du juge s’instruction du matériel roulant pour les transports judiciaires.

### Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics

Cet engagement porté par le Ministère en charge de la santé vise à lutter contre toutes les formes de racket à travers la mise en place de dispositifs de veille citoyenne composés de l’administration publique, des usagers et des Organisations de la société civile.

C’est une initiative implémentée depuis 2013 et répond à une directive du Gouvernement prise en 2011, invitant les structures sanitaires à opérationnaliser en leur sein des dispositifs pour recenser les dénonciations et plaintes des usagers.

La mise en œuvre de cet engagement passe par la réalisation de quatre (04) activités :

1. ***Formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU)***

Dans les CHR et les CHU, il existe des fiches de recueil des suggestions et des centres d’écoutes. Ces actions visent à dénoncer des manquements de la part du personnel sanitaire par les patients. Cependant, ce cadre n’est pas encore formalisé à travers la prise d’un texte pour matérialiser la mise ne place de comités citoyens dans les CHR et les CHU.

1. ***Mettre en place un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU) :***

Il a été mis en place dans les Districts sanitaires et les Directions régionales de la santé des fiches de recueil des plaintes et de dénonciations.

1. ***Organiser des ateliers de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d’éthiques et de déontologie dans les CHR***

Plusieurs ateliers de sensibilisation sur le respect du code d’éthique et de déontologie des agents sont organisés dans les écoles de formation en santé publique en collaboration avec l’Autorité supérieure de contrôle d’Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC). Ces ateliers mettent un accent particulier sur la lutte contre la corruption et visent à outiller les élèves stagiaires en fin de cycle sur les dangers de la corruption dans le domaine de la santé.

1. ***Réaliser et diffuser des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers***

Aucun spot n’a été réalisé, ni diffusé pour faute de ressources financières.

**Difficultés de mise en œuvre**

La difficulté majeure dans la mise en œuvre de l’engagement reste liée au manque de ressources dans la mesure où les activités de l’engagement n’ont pas été programmées au titre des activités du Ministère en 2018. Ce qui fait qu’il n’y a pas eu de budget pour sa réalisation.

**Perspective et recommandations**

En perspective, l’engagement a été retenu et inscrit dans le programme d’activités en 2019 et sera opérationnalisé. La principale recommandation formulée à cet effet est d’œuvrer à une augmentation du budget du ministère.

### Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline

Une administration publique moderne et compétente est facteur d’édification d’une nation prospère. Mais la réussite d’une telle mission suppose qu’il soit pris en compte la promotion du professionnalisme et de la confiance des citoyens à l’égard des institutions publiques. A cela s’ajoute une application rigoureuse des textes tout en combattant les pratiques contraires à l’émergence de ces valeurs. Cependant, il y a de plus en plus une profusion de comportements peu recommandables d’agents au sein de l’administration publique au regard de la faible application des textes y relatifs, de l’inadaptation de certains textes vu l’évolution du contexte et plus fondamentalement la saisine limitée du conseil de discipline.

Pour y remédier, il se révèle nécessaire de rendre plus dynamiques les conseils de discipline au sein des ministères et institutions. D’ailleurs, la loi n° 081-2015/CNT portant statut général de la fonction publique d’Etat dispose en son article 79 qu’il est institué au sein des départements ministériels et institutions publiques de l’Etat, des organes consultatifs dont le conseil de discipline. Selon l’article 81 ***:« Le conseil de discipline a compétence consultative en matière de sanctions disciplinaires pour fautes professionnelles ».***

C’est pourquoi le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, a pris l’engagement dans le cadre du PGOde renforcer les capacités des conseils de discipline. L’engagement est porté par la Direction générale de la fonction publique (DGFP) et vise à améliorer le fonctionnement des conseils de discipline et l’efficacité de l’administration publique.

Pour opérationnaliser la mise en œuvre de cet engagement, les activités suivantes ont été programmées :

* Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline
* Former les membres des conseils de discipline
* Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques…) sur la procédure de saisine du conseil de discipline

***L’état de réalisation des activités de l’engagement se présente comme suit :***

1. ***Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline***

Les textes à relire ont été identifiés, les dispositions à corriger ont été répertoriées et un plan de rédaction des nouveaux textes a été déterminé.

Cependant, la relecture n’est pas encore faite eu égard à un manque de ressources financières. Le budget alloué à la DGFP est réduit, alors que la relecture des textes nécessite un budget conséquent vu que la tendance à organiser sur place les formations n’est pas efficace et qu’il devient nécessaire d’œuvrer à une délocalisation de l’activité hors de Ouagadougou.

1. ***Former les membres des conseils de discipline***

Une dizaine de membres de conseils de discipline des ministères et institutions a été formée depuis le début du processus.

Les personnels de trois (03) ministères et institutions ont été formés sur la période couvrant la mise en œuvre du PGO. Cependant, il y a au total onze (11) ministères et institutions qui ont bénéficié de cette formation depuis le début du processus (la liste est jointe en annexe).

1. ***Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques…) sur la procédure de saisine du conseil de discipline***

Une assistance technique a été apportée aux ministères et institutions dans la mise en œuvre de la procédure disciplinaire. Aussi des modules ont été produits et mis à disposition des Directions des ressources humaines (DRH) des ministères et institutions.

A ce titre un guide simplifié de la procédure disciplinaire intitulé « ***Guide simplifié de procédure disciplinaire à l’intention des ministères et institutions***» a été élaboré à l’intention de tous ceux qui interviennent dans le processus des conseils de discipline.

Au total, sur les trois (03) activités programmées pour la réalisation de l’engagement, deux (02) ont été réalisées et une (01) activité est en cours de réalisation.

**Difficultés de mise en œuvre**

La mise en œuvre de l’engagement a été confrontée à un manque de ressources. C’est pourquoi, seuls trois (03) ministères et institutions ont été accompagnés. En effet, s’il est vrai que selon les dispositions de la loi 081, la formation sur la procédure disciplinaire doit s’étendre à tous les ministères et à toutes les institutions, il faut relever que l’insuffisance de moyens fait que la formation se limite aux seules structures qui en font la demande.

**Perspectives et recommandations**

En termes de perspective, il est attendu l’organisation d’un atelier afin de procéder à la relecture effective des textes relatifs au conseil de discipline. C’est en cela qu’il est recommandé un relèvement du budget pour la réalisation effective de l’engagement.

### Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l’administration publique

La vision du Gouvernement du Burkina Faso en matière de gouvernance administrative est de bâtir une « administration moderne, performante, porteur de développement, au service de l’intérêt général, du citoyen et de l’usager ». Dans cette optique, il a adopté en 2011 le Plan stratégique décennal de modernisation de l’Administration. Ce plan prévoit une dématérialisation des procédures administratives avec la création et la mise en place de services en ligne. Au nombre de ces services en ligne s’inscrivent le guichet virtuel unique de l’administration publique. La mise en place du Guichet Virtuel unique de l’Administration Publique (GVAP) vise à assurer la transformation des relations internes et externes du secteur public burkinabè grâce aux TIC afin:

* de rendre un meilleur service aux citoyens en rassemblant en un seul point d’accès, différents services administratifs ou informations de façon à réduire le temps et l’énergie dépensés par les usagers pour trouver le service dont ils ont besoin ;
* d’améliorer l’organisation de l’Administration grâce à une refonte profonde des relations entre les pouvoirs publics, les citoyens et les entreprises grâce à la mise en réseau des acteurs ;
* d’assurer un accès rapide, convivial, transparent et sécurisé 24h/24h à l’ensemble des informations et services offerts par l’Administration ;
* de permettre à l’Administration de réaliser à terme des économies substantielles en termes de frais de fournitures, de locaux.

Le processus de mise en place a consisté en une intégration évolutive des différentes formalités administratives en trois (03) étapes:

* la première étape a consisté à réaliser une étude de faisabilité. Cette étude a permis de faire l’état des lieux des prestations que l’administration offre aux usagers, de dégager la typologie de ces données, de s’assurer de la faisabilité juridique et technique du projet ;
* la deuxième étape a porté sur la phase pilote de la mise en place de la plateforme du d’inscription en ligne aux concours directs de la fonction publique (e-concours, cf engagement 4) ;
* la troisième étape a consisté à développer le volet informationnel du guichet virtuel, à recenser et publier des informations sur les démarches et procédures administratives. Au total près de 600 démarches administratives y figurent.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du guichet virtuel et pour le respect de cet engagement gouvernemental qui tire son fondement dans le Plan National de développement Économique et Social (PNDES) (son Axe 1 qui vise à « reformer les institutions et moderniser l’administration »), dans le Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l’Administration (PSDMA) (dont l’Axe 3 vise la promotion de l’accessibilité et de la transparence de l’administration publique), un certain nombre d’activités et de livrables sont annoncés par le ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale à travers le Secrétariat technique du Guichet Virtuel unique de l’Administration Publique (ST-GVAP). Pour ce faire, les activités suivantes seront réalisées

1. **Recruter un cabinet pour accompagner l’équipe technique dans le développement de la plateforme du Guichet Virtuel*:***

Contrat ou PV de recrutement du cabinet

Grâce à l’appui de la Banque mondiale dans le cadre du projet e-Burkina dans sa composante 2 « gestion de données et plateformes numériques pour la fourniture de services électroniques », des termes de références ont été élaborés pour recruter un cabinet de consultants, pour poursuivre la mise en œuvre du Guichet virtuel. La procédure de recrutement du cabinet a été pilotée par l’Agence national de promotion des technologies de l’information et de communication (ANPTIC) et le cabinet SWITCH MAKER SARL a été retenu.

1. **Diagnostiquer les besoins** :

Au cours de la rédaction des termes de références pour le recrutement du cabinet de consultant les différents besoins en fonctionnalités ont été identifiés et onze (11) e-services identifiés sont parmi les livrables du cabinet.

1. **Former les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique** :

Dans l’optique d’outiller les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique une formation avait été programmée mais ne s’est pas réalisée car elle n’était pas budgétisée en 2018. Elle est donc envisagée pour 2019.

1. **Prendre les dispositions pour l’hébergement de la plateforme sur le nœud G-cloud** :

Cette activité est en attente de la généralisation du G-Cloud par l’ANPTIC.

1. **Réaliser l’application informatique de la plateforme (le codage, la réalisation des tests, la rédaction des manuels d’utilisateurs, la formation des acteurs) :**

Le volet informationnel de la plateforme est déjà déployé et lancée officiellement le 30 mars 2018. Le volet dématérialisation de la plateforme sera réalisé avec l’appui du projet e-Burkina.

1. **Rendre disponible en ligne les documents de base (lois, décrets, arrêtés, politiques sectorielles, stratégies, plans d’action et programmes) de 5 ministères :**

Des dispositions techniques et matérielles sont en cours pour la réalisation de l’activité. Déjà la plateforme informationnelle donne la possibilité aux ministères et institutions de charger des documents à la consultation des usagers.

1. **Élaborer et mettre en ligne un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées dans 5 départements ministériels** :

La majeure partie des prestations des ministères et institutions a été identifiée, il reste à faire le point des plus utilisées.

Décret N°2018-0690 sur les procédures administratives

Le taux de consultation de la plateforme

Les articles de presse

***www.guichetvirtuel.gov.bf***

***Sur sept (07) activités programmées, deux (02) ont été réalisées, quatre (04) sont en cours de réalisation et une (01) activité n’a encore pas pu être réalisée.***

**Difficultés de mise en œuvre de l’engagement**

Des difficultés ont émaillé la mise en œuvre de l’engagement. Il s’agit entre autres :

* le fait que des activités comme le recrutement de consultants soient pilotées par une autre structure, en l’occurrence l’ANPTIC. Ce qui a rendu difficile le suivi de cette activité.
* lourdeur dans les procédures de passation des marchés publics recrutement de consultants, acquisition de matériel, etc.)
* l’insuffisance de ressources financières et humaines
* l’insuffisance de ressources numériques (l’espace dédié au site est insuffisant quant au chargement de certaines données)
* certaines Directions des services informatiques qui sont des acteurs clés de la mise de l’engagement éprouvent des difficultés quant à la collecte des données

**Perspectives**

* améliorer l’utilisation de la plateforme
* faire la promotion de la plateforme
* réaliser et suivre le volet dématérialisation de la plateforme
* assainir et actualiser les données de la plateforme
* accélérer l’opérationnalisation du G-Cloud et des livrables attendus
* envisager l’audit de la plateforme

**Recommandations**

* mettre à la disposition du ST-GVAP des ressources humaines et financières adéquates
* améliorer les ressources numériques
* définir des cibles à atteindre pour faciliter le suivi des activités de mise en œuvre

**Ressources à consulter :**

* Décret N°2018-0690/PRES/PM/MFPTPS/MDENP portant adoption de la liste des démarches administratives à mettre en ligne, à simplifier, à automatiser et à dématérialiser au sein des ministères et institutions
* Demande de proposition de services de consultants
* Rapport de l’atelier de validation des TDR pour la réalisation d’applications dans le cadre du projet e-Burkina
* TDR du recrutement de consultants
* Ordre de service N°EPE-ANPTIC-EB/00/02/05/80/2018/00028 relatif à la mise en œuvre du guichet virtuel
* Extrait du journal télévisé de 20h de la RTB en date du 31 mars 2018
* ***www.guichetvirtuel.gov.bf***

### Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d’accès à l’information publique et aux documents administratifs

### Cet engagement porté par la Direction générale des médias (DGM) du Ministère en charge de la communication n’a pas été mis œuvre. En effet, compte tenu du contexte sécuritaire, il y a eu la nécessité de prendre en compte de nouvelles orientations afin de les intégrer dans la loi n°051 qui est en relecture.

### C’est ainsi que la DGM a suspendu la mise en œuvre de cet engagement et aucune activité entrant dans ce cadre n’a été réalisée. Il s’agit des activités suivantes :

1. ***Adopter le Décret portant fixation des éléments constitutifs et modalités d’organisation de la protection des informations et données classés «très secret défense»***
2. ***Prendre l’Arrêté conjoint Défense/ Sécurité portant fixation des éléments constitutifs et modalités d’organisation de la protection des informations et données classés « secret défense»***
3. ***Adopter le Décret portant création, organisation attribution et fonctionnement de l’Autorité nationale d’accès à l’information publique (ANAIP)***
4. ***Adopter le Décret portant nomination des membres du bureau de l’ANAIP***
5. ***Diffuser la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 par voie administrative et par le biais des médias.***

### 

### Engagement N°11 : Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible par tous

1. **Description de l’engagement**

Le Burkina Faso s’est engagé depuis 2013 dans un processus d’ouverture des données dans un double objectif à savoir que les données puissent servir à créer des services à valeur ajoutée mais aussi de moyen de renforcement de la démocratie. De 2013 à aujourd’hui il y a eu beaucoup d’acquis parmi lesquels on peut citer :

* Le portail national de données (data.gov.bf) ;
* Les applications pilotes de réutilisation des données dont les plus connus sont NENDO (nendo.gov.bf), Open Election (openelection.gov.bf) et CARTEAU (carteau.gov.bf) ;
* La contribution à la mise en place d’un écosystème de données ouvertes assez dynamique.

En la faveur de l’adhésion du Burkina Faso au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) le 09 Décembre 2016 et dans le cadre de l’élaboration du premier plan d’actions national, l’Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC) à travers le projet Burkina Open Data Initiative (BODI) a inscrit comme engagement la poursuite du processus d’ouverture des données.

L’objectif de l’engagement est de mettre à la disposition de l’écosystème (citoyens et usagers) 500 jeux de données de l’administration publique à travers le portail data.gov.bf. Les activités prévues pour l’atteinte des objectifs de l’engagement sont :

* la formation et sensibilisation des acteurs de l’administration publique sur l’importance de l’ouverture des données ;
* atelier collecte des données de l’administration publique ;
* atelier de collecte des données du Burkina se trouvant sur des plateformes en ligne ;
* le développement et la mise en ligne d’une application mobile de vulgarisation du PNDES (Open PNDES) ;
* l’organisation d’un Hackathon sur l’impact du changement climatique dans nos villes ;
* le recrutement de stagiaires pour accompagner la collecte des données et le développement de l’application Open PNDES.

1. **État de mise en œuvre et perspectives**

Sur un objectif de 500 jeux de données à publier, ***il a été collecté et publié 911 jeux de données soit un taux de réalisation de 100%.*** Les jeux de données publiées sont disponibles sur le portail **data.gov.bf** et dans le fichier liste de jeux de données en Annexe.

A ce jour, l’objectif des 500 jeux de données est largement atteint avec un surplus de 411 jeux de données soit 82,2% par rapport à l’objectif global. ***Le taux d’exécution global de mise en œuvre de l’engagement est de 182,2%.***

1. **Difficultés**

La difficulté principale dans la mise en œuvre de cet engagement est la longueur des procédures de validation des activités ainsi que du processus de passation de marchés.

Cependant, toutes les activités ont été validées et les budgets disponibles pour la mise en œuvre. Avant l’échéance des engagements du PGO Burkina Faso nous comptons aller au-delà de ces résultats engrangés.

## Thème 4 : Transparence dans la gestion des finances publiques

### Engagement 12 : Améliorer l’accès du public aux informations et participation citoyenne dans l’élaboration et la mise en œuvre du budget de l’État

Le Ministère de l’économie, des finances et du développement (MINEFID) à travers la Direction générale du budget (DGB) est chargé du suivi de l’Engagement 12 qui est d’améliorer l’accès du public aux informations et la participation citoyenne dans l’élaboration et la mise en œuvre du budget de l’État.

Cet engagement vise à assurer une forte implication des citoyens dans le processus budgétaire pour une transparence et une redevabilité dans la gestion des finances publiques.

L’évaluation de l’état de mise en œuvre de l’engagement s’articule autour des activités suivantes :

***1-Organiser des rencontres d’information sur les grandes orientations du Budget de l’Etat de l’année n+1 à la société civile, au secteur privé et aux collectivités*** : cette activité qui a été proposée par la société civile vise à donner les orientations du budget de l’année n+1 à l’ensemble des acteurs cités, avant l’adoption du budget. L’activité n’a pas pu être réalisée car elle n’a pas été bien comprise par la DGB. Cependant, des échanges seront entrepris pour s’assurer de la mise en œuvre de l’activité.

***2-Renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les finances publiques*** : L’activité n’a pas été réalisée. Cela s’explique principalement par la contrainte budgétaire. En effet l’activité n’a pas été budgétisée en 2018. Elle est cependant programmée pour 2019 dans le plan d’actions opérationnel pour un coût de deux millions trois cent quarante mille (2 340 000) FCFA.

3-***Mettre en ligne sur le site web de la Direction générale du budget (DGB) et du MINEFID la liste des documents budgétaires à publier ainsi que les délais de publication auprès des utilisateurs***: l’analyse diagnostique et la directive sur la diffusion des informations et données budgétaires sont en ligne à l’adresse [www.dgb.gov.bf](http://www.dgb.gov.bf). Ils intègrent la liste des documents à publier sur le site web et le calendrier de publication (annexes). Les huit (08) documents clés à savoir la loi de finances, la loi de règlement, la loi de finances rectificative, les quatre (04) rapports trimestriels et le budget citoyen y sont publiés. Ces documents sont également sur le portail web BOOST[[10]](#footnote-10).

D’autres sites contribuent à promouvoir la transparence budgétaire. Il s’agit des sites web de la Cour des Comptes ([www.cour-comptes.gov.bf](http://www.cour-comptes.gov.bf)) qui est chargée de la production du rapport d’audit et de sa publication, de la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers ([www.dgmp.gov.bf](http://www.dgmp.gov.bf)) et de l’Autorité de Régulation de la Commande Publique ([www.arcop.bf](http://www.arcop.bf)).

Notons toutefois sur la base des statistiques des visionnages des sites internet, une faible consultation des documents budgétaires. Aussi, le format de publication des documents n’est pas facilement exploitable.

Pour améliorer la mise en œuvre de l’activité, il est prévu des formations à l’intention des représentants des organisations de la société civile (OSC) et de la DGB sur l’utilisation du portail web BOOST, à mettre à jour les données jusqu’en année n-1 (en recettes et en dépenses) et à mettre à jour les codes fonctionnels jusqu’en 2016 (budget objet).

**4-*Organiser des rencontres de communication et d’information sur le budget* :** pour une meilleure coordination des activités liées à la communication sur le budget de l’Etat, les autorités du Ministère de l’économie, des finances et du développement (MINEFID) ont privilégié celle sur le budget citoyen qui est la traduction simplifiée du budget de l’Etat. Une campagne de communication sur le budget citoyen de l’année 2018 a été organisée du 12 au 23 mars 2018 dans les treize (13) régions (photos de campagnes). Elle a été menée par quatre (04) équipes présidées par les gouverneurs de régions. La campagne a regroupé des techniciens de la DGB, des hauts commissaires de province, des représentants du Centre d’Information, de Formation et d’Etudes sur le Budget (CIFOEB), de vingt (20) représentants des Organisations de la société civile (OSC) par région, des maires des communes (urbaines et rurales) et des représentants des structures déconcentrées du MINEFID (DRI, TRC, DRB, DRCMEF, DREP, DRD, etc)

L’activité a coûté cinquante-deux millions (52 000 000) FCFA.

L’objectif principal de la campagne a été de communiquer sur le budget citoyen 2018 en vue de permettre aux citoyens de mieux s’approprier les actions gouvernementales (module de communication). Il s’est agi de :

* présenter le budget citoyen aux populations afin de leur permettre d’exercer leur rôle de contrôle de l’action gouvernementale ;
* sensibiliser les populations sur leur devoir fiscal et leur rôle de veille citoyenne ;
* recenser les préoccupations et suggestions des populations en vue de leur éventuelle prise en compte dans les éditions futures.

***Relancer le journal « Budget infos »[[11]](#footnote-11)***: la reprise du journal « Budget infos » est effective (budget citoyen 2018). En 2018, un premier draft a été élaboré et transmis aux autorités de la DGB pour amendement. En rappel, le journal budget infos apparait chaque semestre. Dans le sens de ces orientations et en accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie de communication au sein du Ministère de l'Economie, des Finances et du développement, il est un organe de communication spécifique au budget mis en place pour mieux informer et faire partager les expériences entre acteurs en charge de l'élaboration et de l'exécution budgétaire d'une part, et entre ces acteurs et les usagers et partenaires d'autre part, tant au niveau central que déconcentré. Le journal "*Budget Infos*", support d'information et de communication de la Direction Générale du Budget est ouvert à toutes les contributions et critiques positives devant contribuer à l'amélioration de la pratique budgétaire au Burkina Faso. Le coût de réalisation de l’activité s’élève à 11 500 000 FCFA.

***6-Utiliser les canaux radio, télé et presse* *écrite* afin de partager les informations et données budgétaires** : un plan d’actions opérationnel sur la diffusion des informations et données budgétaires (plan d’actions) a été élaboré suite à un atelier tenu du 06 au 16 mai 2018. Ce plan prévoit le renforcement de l’utilisation de ces canaux innovants à partir de l’année 2019 avec des actions identifiées à cet effet. Il s’agira concrètement en ce qui concerne les médias de :

* réaliser et diffuser quatre (04) spots radiophoniques en quatre (04) langues ;
* réaliser des spots radiophoniques en plusieurs langues ;
* réaliser un (01) spot télévisuel et diffuser en quatre (04) langues ;
* animer des séances spéciales de communication en quatre (04) langues (radio et télé) ;
* réaliser et diffuser des articles au niveau de la presse écrite en quatre (04) langues ;
* réaliser et diffuser des articles au niveau de la presse en ligne

Ces activités sont évaluées à 47 542 000 FCFA.

On note également des canaux comme le portail web « BOOST », les guichets de renseignement sur le budget, l’édition de la loi de finances (support papier et électronique) et les rencontres avec les partenaires qui permettent de partager les données budgétaires.

En plus des canaux sus cités, des activités ont été identifiées dans le but d’atteindre toutes les cibles. Il s’agit de :

* l’organisation de journées portes ouvertes de la DGB ;
* l’organisation d’Universités d’été de la DGB ;
* l’affichage des informations et données budgétaires dans les administrations à forte fréquentation.

Il est important de toutefois de relever que le coût des actions à mettre en œuvre demeure à rechercher.

En outre, le Budget 2018 a fait l’objet d’une présentation par le Ministre de l’économie, des finances et du développement à l’émission télé dialogue citoyen sur les finances publiques pour un coût de sept millions quatre cent trente mille (7 430 000) FCFA.

***7-Produire et diffuser le budget citoyen dans les treize (13) régions*** : Le budget citoyen est régulièrement produit depuis 2015. Particulièrement celui de 2018 a fait l’objet de large diffusion dans les treize régions du 12 au 23 mars 2018 pour un coût de 50 000 000 FCFA. En termes de diffusion, cent (100) documents ont été remis dans chaque région.

**Difficultés de mise en œuvre**

Toutefois il est à noter un certain nombre de facteurs endogènes et/ou exogènes qui entravent la bonne diffusion des informations et données budgétaires dont les principaux sont :

* l’accès limité à une connexion internet ;
* la faible fluidité de la connexion internet ;
* le faible niveau d’alphabétisation des citoyens ;
* le nombre limité des canaux de diffusion;
* la faible connaissance du dispositif d’accès des usagers à l’information budgétaire.

**Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d’interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal**

Cet engagement vise à accroître la transparence par la reddition des comptes aux communautés. Il est porté par l’Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) et est mis en œuvre à travers quatre (04) activités :

1. **Organiser des tournées de mobilisation et de sensibilisation sur le dialogue auprès des populations des 20 communes :** Le processus d’identification des communes n’a pas été effectif. Cependant, l’AMBF a pu rencontrer certains responsables de communes ou le conseil connu des difficultés de fonctionnement.
2. **Former les membres des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité :** Les membres des conseils municipaux sont régulièrement formés aux techniques de dialogue et de redevabilité par des partenaires au développement (INADES-Formation, le Plan national de gestion des terroirs (PNGT), phase 3, Association du mode rural, et plusieurs partenaires dans le domaine du Jumelage).
3. **Mettre en place un ou des comité(s) d’organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue :** Dans chaque commune existe un comité d’organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue. Cependant, ce comité n’est pas matérialisé par un texte.
4. **Organiser un espace de dialogue avec présence obligatoire du maire :** Selon l’Association des maires du Burkina Faso (AMBF), la plupart des communes (3/4) organisent chaque année des sessions de dialogue avec la présence effective des premiers responsables des communes. Ces espaces de dialogue sont accompagnés par plusieurs organisations telles que : INADES-Formation, le Plan national de gestion des terroirs (PNGT), phase 3, Association du mode rural, et plusieurs partenaires dans le domaine du Jumelage.
5. **Suivre les engagements /décisions par le comité :** Le suivi de la mise en œuvre des recommandations des espaces de dialogue est consigné dans le rapport spécial du maire qui doit être produit au présenté au plutard le 30 mars de chaque année. Ce rapport a été produit par la majorité des communes.

**Recommandations**

1. Accompagner financièrement la réalisation des activités ;
2. Former les points focaux (certains n’étaient pas présents à l’élaboration du plan d’actions) ;
3. Associer les points focaux aux activités du PGO.

# II- ACTIONS DE COMMUNICATIONS SUR LE PAN-PGO

Le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS), en collaboration avec les acteurs de la société civile a organisé **du 12 au 17 octobre 2018** dans les treize (13) régions du Burkina Faso une campagne de communication, de sensibilisation et d’information sur le Plan d’actions national du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PAN-PGO).

Quatre (04) équipes composées des représentants du Ministère de la fonction publique du travail et de la protection sociale, des porteurs d’engagements et des organisations de la société civile ont sillonné les régions

L’objectif principal de la campagne était d’informer et de sensibiliser sur l’état de mise en œuvre du Plan d’actions national du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PAN-PGO) et de faciliter le processus d’appropriation du PGO par les représentants de l’administration, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des syndicats et des médias.

La campagne a concerné Ouagadougou et douze (12) chefs-lieux de régions répartis suivant quatre (04) axes :

**Axe 1 :** Bobo Dioulasso-Banfora-Gaoua ;

**Axe 2 :** Koudougou-Dédougou-Ouahigouya ;

**Axe 3 :** Ziniaré-Kaya- Dori ;

**Axe 4 :** Fada N’Gourma-Tenkodogo-Manga.

Les travaux se sont déroulés en plénière et ont été placés sous la présidence des Gouverneurs des régions. Les communications ont été présentées dans chaque région par des cadres du Ministère de la fonction publique du travail et de la protection sociale et des responsables de la société civile.

# DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU PAN

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités des engagements du PAN portent entres autres sur :

* l’absence de budget pour la mise en œuvre de certains engagements;
* l’insuffisance de données et difficultés pour documenter la mise en œuvre des activités des engagements;
* le manque de synergie d’actions entres acteurs impliqués dans a mise en œuvre des engagements;
* une faible connaissance des enjeux liés à la mise en œuvre des engagements du Plan d’actions national PGO par les acteurs.

# PERSPECTIVES

Les perspectives dégagées pour une bonne mise œuvre et le suivi du PAN-PGO portent sur :

* l’organisation de rencontres d’échange et de partage d’expérience avec tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre du PAN-PGO;
* le renforcement des capacités des points focaux sur le suivi-évaluation des engagements du Plan d’actions national PGO grâce au Programme appui aux gouvernements ouverts francophones (PAGOF);
* l’organisation d’un plaidoyer auprès de certains acteurs (PAGOF, PTF) pour un accompagnement technique et financier dans le cadre de la mise en œuvre du PAN/PGO.

# RECOMMANDATIONS

Pour une bonne mise en œuvre des engagements du PAN-PGO, les recommandations suivantes sont formulées :

* interpeller les structures porteuses des engagements pour un meilleur suivi des activités menées;
* organiser des ateliers de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du PAN-PGO ;
* créer une synergie d’action entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités;
* accompagner financièrement les structures porteuses des engagements pour mise en œuvre réussie du PAN-PGO;
* organiser des campagnes de communication afin de recueillir une plus grande adhésion des acteurs dans la mise en œuvre du PAN-PGO.

**CONCLUSION**

Le gouvernement ouvert se présente comme une nouvelle forme de collaboration entre les acteurs publics et la société civile afin de trouver des solutions conjointes aux grands défis démocratiques auxquels notre pays fait face. Il nourrit le dialogue entre l’Etat et la société civile et participe efficacement à la modernisation de l’action publique.

La mise en œuvre réussie du Plan d’action national du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PAN-PGO) est une importante opportunité pour faire avancer les relations entre les structures étatiques et la société civile dans un contexte national marqué par la rareté de ressources financières, l’insécurité, des revendications dans plusieurs secteurs et une forte attente des citoyens sur les questions de transparence, de justice, de participation, d’accès à l’information et de redevabilité des gouvernants.

Il ressort de la mise en œuvre du PAN-PGO que de nombreux engagements sont en cours de réalisation et certaines activités des engagements sont prévues pour etre réalisées en 2019.

Le bilan est certes satisfaisant mais de nombreux défis demeurent notamment le manque de ressources pour la mise en œuvre de certains engagements d’où la nécessité de l’implication et la détermination de tous les acteurs.

**ANNEXE N°1 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU PLAN D’ACTIONS 2017-2019 DU PGO**

| **Thèmes/ engagements /activités** | **Responsable** | **Etat d’exécution (réalisée, en cours, non réalisée) / étapes entreprises** | **Coût de réalisation de l’activité** | **Perspectives** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Thème 1 : Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice | | | | |
| Engagement N°1 : Signer les protocoles d’opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10) | | | | |
| Valider le rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT | Direction générale des collectivités territoriales (DGCT) du Ministère de l’administration territoriale et de la décentralisation (MATD) | Réalisée les 26 et 27 octobre 2017 | 7 022 300 |  |
| Élaborer les arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l’État aux collectivités territoriales | DGCT/ MATD | Réalisée les 07 et 08 novembre 2017 | 2 298 300 |  |
| Élaborer les annexes des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l’État aux collectivités territoriales | DGCT/ MATD | Réalisée du 02 au 05 mai 2018 | 2 299 000 |  |
| Finaliser le cadre juridique de dévolution du patrimoine de l’État aux collectivités territoriales | DGCT/ MATD | Réalisée du 03 au 05 octobre 2018 | 3 999 500 |  |
| **Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l’arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014** | | | | |
| Effectuer des missions de supervision et de contrôle par l'Inspection Générale des Services (IGS) | Direction générale des affaires juridiques et judiciaires (DGAJJ) du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC) | Non renseigné |  |  |
| Mettre en ligne les procédures les plus utilisées | DGAJJ / MJDHPC | Non renseigné |  |  |
| Élaborer un rapport sur les statistiques de délivrance des actes de justice | DGAJJ / MJDHPC | Non renseigné |  |  |
| **Engagement N°3 : Améliorer l’accès des personnes vulnérables au Fonds d’assistance judiciaire** | | | | |
| Faire un plaidoyer pour l’augmentation de l’enveloppe budgétaire du fonds | Fonds d’assistance judiciaire du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC) | Non réalisée en 2017. Reportée pour 2018. | Néant | Elaboration d’un document de plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers |
| Relire les textes relatifs à l’assistance judiciaire | Fonds d’assistance judiciaire / MJDHPC | En cours de réalisation.  TDR de relecture de l’arrêté conjoint n°2016-039/MJDHPC/MINEFID du 12 avril 2016 portant fixation des rétributions forfaitaires des avocats, huissiers de justice, notaires, et experts intervenant dans l’assistance judiciaire et leurs modalités de paiement.  Correspondances envoyées aux différents acteurs. | 2 550 000 | Atelier de rédaction |
| Sensibiliser sur l’existence du fonds | Fonds d’assistance judiciaire / MJDHPC | Réalisée.  Campagnes de sensibilisation effectuées dans 21 chefs-lieux de province | 19 101 000 | Poursuite des campagnes de sensibilisation dans 5 localités |
| Augmenter la dotation du fonds de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA | Fonds d’assistance judiciaire / MJDHPC | En cours de réalisation.  Budget du FAJ est passé à 170 000 000F CFA | Néant | Poursuite du plaidoyer auprès des autorités de tutelle et des PTF |
| **Thème 2 : Amélioration de l’efficacité de l’administration publique** | | | | |
| Engagement N°4: Systématiser l’inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC | | | | |
| Rédiger le cahier de charge de mise à niveau de la plateforme d’inscription | Secrétariat technique du Guichet Virtuel de l'Administration Publique (ST-GVAP) / MFPTPS | Activité réalisée | 4 264 350 |  |
| Mettre à niveau effectivement la plateforme d’inscription | ST-GVAP / MFPTPS | Réalisé   * La plateforme e-Concours a été testée et déployée dans des serveurs mis à la disposition du ministère par l’ONATEL, le vendredi 25 et samedi 26 mai 2018. * La session 2018 des concours s’est effectuée du 28 mai au 16 juin 2018 avec vingt-cinq (25) concours de niveau supérieur au baccalauréat et vingt-cinq (25) concours de niveau baccalauréat, soit au total cinquante (50) concours.   A la clôture de la plateforme, 247 532 inscriptions ont été enregistrées. | PM |  |
| **Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d’enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels** | | | | |
| Doter les services d’accueil de 5 départements ministériels d’un instrument d’enregistrement des plaintes | SP-MABG / MFPTPS | * Une séance de travail s’est tenue le mardi 10 avril 2018 afin : * de définir le type de dispositif à mettre en place pour l’enregistrement des plaintes ; * d’échanger sur le dispositif de traitement des plaintes. * de définir les fonctionnalités de la plateforme à mettre en ligne ; * Un projet de dispositif d’enregistrement et de traitement des plaintes des usagers au sein des ministères a été élaboré au cours d’un atelier qui s’est déroulé du **16 au 18 avril 2018.** |  |  |
| Mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/ plaintes des citoyens | SP-MABG / MFPTPS | * **Du 18 au 28 avril 2018** une équipe composée essentiellement d’informaticiens a développé la plate-forme d’enregistrement en ligne des plaintes. * Le dispositif a fait l’objet d’un atelier de validation le 31 mai 2018 * Le dispositif est introduit en conseil des ministres en juillet 2018 pour adoption avant son opérationnalisation. |  | Elaboration d’une feuille de route et formation des acteurs impliqués dans le processus d’enregistrement et de traitement des plaintes dans les ministères. |
| Mettre en place un comité de traitement des plaintes | SP-MABG / MFPTPS | En cours |  | La mise en place interviendra dès la l’adoption en conseil des ministres et avant le déploiement de la plate-forme. |
| Thème 3 : Prévention et répression de la corruption | | | | |
| **Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier** | | | | |
| Adopter le décret portant règlementation de la fonction d’assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d’une indemnité spéciale | Direction générale de la Politique Criminelle et du Sceau (DGPCS) du Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC) | Réalisé  (décret adopté en conseil des ministres le 15 octobre 2018) | néant | . |
| Adopter un arrêté portant modalités de recrutement des assistants spécialisés | DGPCS / MJDHPC | En cours de réalisation.  Le projet de décret est disponible et transmis au cabinet pour adoption en conseil des ministres | néant | Adoption du décret en conseil des ministres |
| Désigner les acteurs des pôles | DGPCS / MJDHPC | Réalisée. Les magistrats et les greffiers des pôles judiciaires spécialisés ont déjà été désignés. | néant | Les acteurs occupent effectivement leur poste d’affectation |
| Former les acteurs | DGPCS / MJDHPC | Réalisée. Les acteurs des pôles judiciaires ont été formés.  Une vingtaine de membres des pôles spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée se préparent pour un stage d’immersion à l’Ecole Nationale de la Magistrature de Paris du 02 au 09 Juin 2018. | 42.000.0000 FCFA pour le stage en préparation. | Poursuivre le renforcement des capacités des acteurs des pôles |
| Equiper les pôles judiciaires (50 000 000) | DGPCS / MJDHPC | Le projet d’Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel (ACTS) a équipé les pôles anti-terroristes en rénovant les locaux devant abriter le pôle terroriste et en équipant les dits bureaux. La Banque Mondiale a équipé les pôles économiques et financiers. | 50.000.000 FCFA |  |
| Mettre en place une équipe d’officiers de police judiciaire  Spécialisés | DGPCS / MJDHPC | Non réalisée | néant | L’organisation d’une rencontre de haut niveau présidé par le premier ministre pour aplanir les points de divergences. |
| Faire fonctionner les pôles en leur transmettant les dossiers et compétences | DGPCS / MJDHPC | En cours de rréalisation. Certains magistrats ne connaissent à nos jours que de dossiers de crimes terroristes et viennent de prendre possession de leurs locaux. Les pôles économiques et financiers sont fonctionnels. | néant | Aplanir les failles de la loi sur le pôle économique et financier sur les éléments de compétence matérielle et territoriale. |
| **Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics** | | | | |
| Formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU) | Ministère de la santé | Dans les CHR et les CHU, il existe des fiches de recueil des suggestions et des centres d’écoutes. Ces actions visent à dénoncer des manquements de la part du personnel sanitaire par les patients. Cependant, ce cadre n’est pas encore formalisé à travers la prise d’un texte pour matérialiser la mise ne place de comités citoyens dans les CHR et les CHU. |  | Prise d’un texte sur la mise en place de comités citoyens dans les CHR et les CHU. |
| Mettre en place un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU) | Ministère de la santé | Il a été mis en place dans les Districts sanitaires et les Directions régionales de la santé des fiches de recueil des plaintes et de dénonciations. |  | Poursuite de la mise en place d’un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU) |
| Organiser des ateliers de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d’éthiques et de déontologie dans les CHR | Ministère de la santé | Plusieurs ateliers de sensibilisation sur le respect du code d’éthique et de déontologie des agents sont organisés dans les écoles de formation en santé publique en collaboration avec l’Autorité supérieure de contrôle d’Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC). Ces ateliers mettent un accent particulier sur la lutte contre la corruption et visent à outiller les élèves stagiaires en fin de cycle sur les dangers de la corruption dans le domaine de la santé. |  | Poursuite des actions de sensibilisation sur le respect du code d’éthique et de déontologie par le personnel de santé |
| Réaliser et diffuser des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers | Ministère de la santé | Aucun spot n’a été réalisé, ni diffusé. |  |  |
| **Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline** | | | | |
| Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline | Directeur général de la fonction publique | **En cours :**   * Textes à relire identifiés * Dispositions à corriger répertoriées * Plan de rédaction des nouveaux textes déterminé | Aucun budget disponible | La DGFP poursuivra le travail avec les moyens de bord |
| Former les membres des conseils de discipline | Directeur général de la fonction publique | **Exécutée :**  Une dizaine de conseils de discipline des ministères et institutions a été formée. | **PM**  Formations organisées par les structures bénéficiaires | Poursuite de la réactivation et formation des autres conseils de discipline |
| Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques…) sur la procédure de saisine du conseil de discipline | Directeur général de la fonction publique | **Exécutée :**   * Assistance systématique des ministères et institutions dans la mise en œuvre de la procédure disciplinaire ; * Production de modules mis à disposition des DRH des ministères et institutions. | **PM**  Aucun budget à cet effet | Poursuite de la sensibilisation et réactualisation des modules après la relecture intégrale des textes en matière de conseil de discipline |
| **Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l’administration publique** | | | | |
| Diagnostiquer les besoins | Secrétaire technique du guichet virtuel de l’administration publique | En cours (11 e-services ont été identifiés dans le cadre de la rédaction du cahier des charges pour le recrutement du cabinet) | 0 |  |
| Former les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique | Secrétaire technique du guichet virtuel de l’administration publique | Non réalisée  Elle est envisagée pour 2019. |  | Activité non budgétisée en 2018, elle est envisagée pour 2019 |
| Recruter un cabinet pour accompagner l’équipe technique dans le développement de la plateforme du GV | Secrétaire technique du guichet virtuel de l’administration publique | En cours |  | La procédure de recrutement du cabinet est en cours dans le cadre du projet e-Burkina piloté par l’ANPTIC |
| Prendre les dispositions pour l’hébergement de la plateforme sur le nœud G-cloud ; | Secrétaire technique du guichet virtuel de l’administration publique | En cours |  | En attente de la généralisation du G-Cloud par l’ANPTIC |
| Réaliser l’application informatique de la plateforme (le codage, la réalisation des tests, la rédaction des manuels d’utilisateurs, la formation des acteurs) | Secrétaire technique du guichet virtuel de l’administration publique | En cours (le volet informationnel de la plateforme est déjà déployé) |  | Le volet dématérialisation de la plateforme sera réalisé avec l’appui du projet e-Burkina |
| Rendre disponible en ligne les documents de base (lois, décrets, arrêtés, politiques sectorielles, stratégies, plans d’action et programmes) de 5 ministères | Secrétaire technique du guichet virtuel de l’administration publique | En cours |  | Des dispositions techniques et matérielles sont en cours pour la réalisation de l’activité |
| Élaborer et mettre en ligne un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées dans 5 départements ministériels | Secrétaire technique du guichet virtuel de l’administration publique | En cours |  | La majeure partie des prestations des ministères et institutions a été identifiée, il reste à faire le point des plus utilisées. |
| Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d’accès à l’information publique et aux documents administratifs | | | | |
| Adopter le Décret portant fixation des éléments constitutifs et modalités d’organisation de la protection des informations et données classés «très secret défense» | Direction Générale des Médias | Non renseigné |  |  |
| Prendre l’Arrêté conjoint Défense/ Sécurité portant fixation des éléments constitutifs et modalités d’organisation de la protection des informations et données classés « secret défense» | Direction Générale des Médias | Non renseigné |  |  |
| Adopter le Décret portant création, organisation attribution et fonctionnement de l’Autorité nationale d’accès à l’information publique (ANAIP) | Direction Générale des Médias | Non renseigné |  |  |
| Adopter le Décret portant nomination des membres du bureau de l’ANAIP | Direction Générale des Médias | Non renseigné |  |  |
| Diffuser la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 par voie administrative et par le biais des médias | Direction Générale des Médias | Non renseigné |  |  |
| Engagement N°11 : Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible par tous | | | | |
| Sensibiliser les acteurs publics à l’ouverture des données | ANPTIC | Non renseigné |  |  |
| Organiser des campagnes de collecte de données | ANPTIC / MPEN | Non renseigné |  |  |
| Traiter et publier 500 jeux de données collectées en open data | Directeur Générale de l’ANPTIC | Non renseigné |  |  |
| **Thème 4 : Transparence dans la gestion des finances publiques** | | | | |
| Engagement 12 : Améliorer l’accès du public aux informations et participation citoyenne dans l’élaboration et la mise en œuvre du budget de l’État | | | | |
| Organiser des rencontres d’information sur les grandes orientations du Budget de l’Etat de l’année n+1 à la société civile, au secteur privé et aux collectivités. | Direction général du budget (DGB) du Ministère de l’économie, des finances et du développement (MINEFID) | Une campagne de communication sur le budget citoyen a été organisée du 12 au19 mars 2018, elle était menée par 4 équipes présidées par les gouverneurs de régions et des techniciens de la DGB, les hauts commissaires, les Organisations de la société civile (OSC) et les maires y ont été invités. | 52 000 000 FCFA. |  |
| Renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les finances publiques. | DGB / MINEFID | Non réalisée  Elle est programmée pour 2019 dans le plan d’actions opérationnel pour un coût de 2 340 000 FCFA. |  | Dans l’élaboration du PAO 2018-2020 cette activité (coût 2 340 000) prévue en 2019. |
| Mettre en ligne sur le site web de la DGB et du MINEFID la liste des documents budgétaires à publier ainsi que les délais de publication auprès des utilisateurs. | **DGB / MINEFID** | L’analyse diagnostic et la directive sur la diffusion des informations et données budgétaires sont en ligne à l’adresse : [www.dgb.gov.bf](http://www.dgb.gov.bf).  Ils intègrent la liste des documents à publier sur le site web et le calendrier de publication **(annexe 2)** |  | Opérationnaliser le plan d’actions opérationnel (PAO) 2018-2020 sur la diffusion des données et informations budgétaires |
| Organiser des rencontres de communication et d’information sur le budget | **DGB / MINEFID** | La campagne de communication de l’année 2017 a porté sur le budget citoyen 2018 et s’est déroulée du **12 au 23 mars 2018** dans les treize (13) régions. |  | En termes de perspectives, la communication sur le budget citoyen doit être continue et réalisée chaque année afin de mieux impliquer les citoyens dans la participation à l’élaboration de la loi de finances d’une part et de les permettre de mieux jouer leur de contrôle citoyen sur les actions du Gouvernement. |
| Relancer le journal « Budget infos » | DGB / MINEFID | La reprise du journal budget infos est effective. En 2018, un premier DRAFT a été élaboré et transmis aux Autorités de la DGB pour amendement. En rappel, le journal budget infos apparait chaque semestre. | 11 500 000 FCFA | Améliorer la qualité du contenu des éditions futures du journal budget infos |
| Utiliser les canaux radio, télé et presse écrite afin de partager les informations et données budgétaires | DGB / MINEFID | Présentation du Budget 2018 par MINEFID à l’émission télé dialogue citoyen sur les finances publiques.  Concernant l’utilisation des canaux « radio, télé et presse écrite », ***un plan d’action opérationnel sur la diffusion des informations et donnée***s ***budgétaires*** a été élaboré suite à un atelier tenu du 06 au 16 mai 2018. Ce plan prévoit le renforcement de l’utilisation de ces canaux innovants à partir de l’année 2019 avec des actions identifiées à cet effet.  Il est important de toutefois de relever que le coût des actions à mettre en œuvre demeure à rechercher. | 7 430 000 FCFA | Opérationnaliser le plan d’actions |
| Produire et diffuser le budget citoyen dans les treize (13) régions | DGB / MINEFID | Le budget citoyen est régulièrement produit depuis 2015. Particulièrement celui de 2018 a fait l’objet de large diffusion dans les treize régions du 12 au 23 mars 2018 | 50 000 000 FCFA | Continuer la production et la diffusion du budget citoyen et le traduire en plusieurs langues nationales à l’effet de toucher plus de personnes. |
| **Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d’interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal** | | | | |
| Organiser des tournées de mobilisation et de sensibilisation sur le dialogue auprès des populations des 20 communes | Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) | Le processus d’identification des communes n’est pas effectif. |  | Poursuite du processus d’identification des 20 communes |
| Former les membres des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité | AMBF | Les membres des conseils municipaux sont régulièrement formés aux techniques de dialogue et de redevabilité par des partenaires au développement (INADES-Formation, le Plan national de gestion des terroirs (PNGT), phase 3, Association du mode rural, et plusieurs partenaires dans le domaine du Jumelage).  En cours |  | Documenter les actions de renforcement des capacités des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité |
| Mettre en place un ou des comité(s) d’organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue | AMBF | Dans chaque commune existe un comité d’organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue.  En cours |  | Poursuivre la mise en place et la formalisation des comités d’organisation et de suivi des engagements/décisions du dialogue |
| Organiser un espace de dialogue avec présence obligatoire du maire | AMBF | Selon l’Association des maires du Burkina Faso (AMBF), la plupart des communes (3/4) organisent chaque année des sessions de dialogue avec la présence effective des premiers responsables des communes. Ces espaces de dialogue sont accompagnés par plusieurs organisations telles que : INADES-Formation, le Plan national de gestion des terroirs (PNGT), phase 3, Association du mode rural, et plusieurs partenaires dans le domaine du Jumelage.  En cours |  | Formaliser et communiquer sur les actions en matière d’organisation d’espace  de dialogue avec présence obligatoire du maire |
| Suivre les engagements /décisions par le comité | AMBF | Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de ces espaces de dialogue est consigné dans le rapport spécial du maire qui doit etre produit au présenté au plutard le 30 mars de chaque année.  En cours |  | Formaliser les comités de suivi des engagements dans les communes |

1. Cf. annexe n° : liste du patrimoine à transférer aux régions et communes. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf. annexe n° : Rapport provisoire de l’inventaire du patrimoine de l’Etat à transférer et des ressources humaines à mettre à la disposition des collectivités territoriales. [↑](#footnote-ref-2)
3. Cf annexe n° : Projets d’arrêtés portant dévolution du patrimoine de l’Etat aux régions et aux communes [↑](#footnote-ref-3)
4. Cf annexe n° : Compte-rendu de l’atelier de l’élaboration des arrêtés portant dévolution du patrimoine de l’État aux collectivités territoriales. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cf annexe n° : Compte rendu de l’atelier de finalisation du cadre juridique de dévolution du patrimoine de l’État aux collectivités territoriales. [↑](#footnote-ref-5)
6. 64 assistés en 2016, 244 en 2017 et 600 2018 : il y a une augmentation du nombre d’assistés qui nécessite une augmentation de ressources financières. [↑](#footnote-ref-6)
7. Cf. annexe n° : Arrêté conjoint n°2016\_039/ MJDHPC/ MINEFID portant fixation des rétributions forfaitaires des avocats, huissiers de justice, notaires et experts intervenant dans l’assistance judiciaire et leurs modalités de paiement.

   [↑](#footnote-ref-7)
8. Décret n°2018-0914/PRES/PM/MJDHPC/MFPTPS/MINEFID portant conditions d’accès et d’exercice de la fonction d’Assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée. [↑](#footnote-ref-8)
9. Cf. notes de service n°2017-0764 et n°2017-0765 du 20 novembre 2017 portant désignation de magistrats et de greffiers ainsi que l’Ordonnance n° 06 du 26 octobre 2017 portant désignation de magistrats du siège et de greffiers pour l’animation du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques, financières et la criminalité organisée de Bobo-Dioulasso. [↑](#footnote-ref-9)
10. BOOST est une application web de la Banque mondiale permettant de mettre en ligne des données budgétaires élémentaires. Il permet de partager l’information budgétaire dans un format dynamique adapté à la recherche. Il est adressé à toute personne ayant accès à internet [↑](#footnote-ref-10)
11. Toutes les versions électroniques du journal budget infos sont accessibles à l’adresse suivante :<http://www.dgb.gov.bf/index.php?searchword=budget%20infos&searchphrase=all&Itemid=265&option=com_search> [↑](#footnote-ref-11)